

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET

N° D/°99/ 050 /PRG/SGG

RAPPORTANT LE DECRET D/95/313/PRG/SGG
DU 8 NOVEMBRE 1995 NOMMANT LE DIRECTEUR
GENERAL ADJOINT DE LA COMPAGNIE DES
BAUXITES DE GUINEE (CBG)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

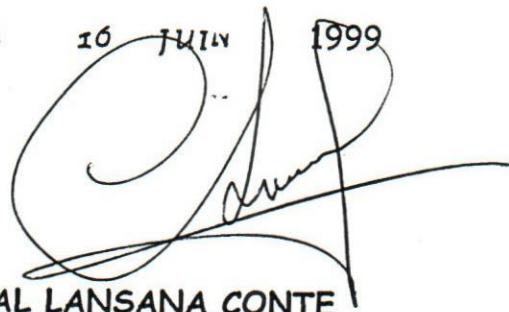
- Vu la Loi Fondamentale ;
- Vu L'Ordonnance N°048/PRG/SGG du 8 Octobre 1958 portant Statut Général de la Fonction Publique modifiée jusqu'à ce jour ;
- Vu le Décret N° D/99/004/PRG/SGG du 8 mars 1999 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret N D/99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu Le Protocole d'Accord sur la restructuration de la CBG signé le 10 juin 1999 entre le Gouvernement de la République de Guinée et la Société Halco Mining (Halco) ;

DECRETE,

Article 1^{er}. Est rapporté le décret D/95/313/PRG/SGG du 8 novembre 1995 nommant Monsieur Gérard COKER, Directeur Général Adjoint de la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG).

Article 2. - Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 16 JUIN 1999



GENERAL LANSANA CONTE